

3 Projets NTIC dans les territoires

Nature de l'aide

Soutien financier aux initiatives menées en vue de favoriser le développement des usages et des services dans le domaine des NTIC à l'échelle d'un territoire.

Montant de l'aide

L'aide du Département est égale à 20 % du montant HT du projet et vient obligatoirement en complément de celle accordée par la commune, la structure intercommunale ou le pays s'il s'agit d'une association ou d'une entreprise.

Sont exclus du bénéfice de cette aide la réalisation de sites internet et de portails/annuaires.



Bénéficiaires

Communautés de Communes, Communautés d'agglomération, Pays, Association ou entreprise dont le projet s'intègre dans la charte du territoire ou des démarches du type Leader +.

Dossier à produire

- Une demande de subvention adressée à Monsieur Le Président du Conseil général.
- Le descriptif du projet (public visé, territoire concerné, matériel à acquérir, etc...).
- Le coût du projet et le plan de financement prévisionnel.
- Les accords obtenus auprès d'autres financeurs.

Gestion du dossier

Conseil général des Côtes d'Armor
Direction Générale des Services
Côtes d'Armor Numériques
Tél. 02 96 62 50 05 ou 02 96 62 61 87